

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [93] (2005)
Heft: 1490

Rubrik: Dossier
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rwanda: à la place des ethnies, des femmes!

Le Rwanda, pays tristement connu en raison du génocide perpétré contre les Tutsi-e-s en 1994, se distingue actuellement comme le pays champion de la parité au sein de son Parlement. Le Rwanda détrône ainsi l'exemple en la matière, la Suède et ses 45,3% de femmes parlementaires. En effet, lors des premières élections ayant marqué la fin d'une période de transition post-génocide, qui aura duré neuf ans, 48% de femmes ont été élues à l'Assemblée nationale rwandaise et 30% au Sénat.

Comment et pourquoi une telle proportion de femmes a-t-elle été élue dans ce pays meurtri ? Quel type d'espoir un tel phénomène peut-il susciter ? Voilà des questions d'autant plus intéressantes et épineuses que le gouvernement rwandais, avec à sa tête le président Paul Kagame, fait l'objet de nombreuses critiques, dont celle d'être un gouvernement autocratique se servant de la peur du génocide pour noyauter toute expression démocratique.

E.J.-R.¹

Impossible de comprendre la composition du Parlement rwandais et son exceptionnelle proportion de femmes sans revenir sur la nouvelle Constitution qui régit, depuis le référendum du mois de mai 2003, les institutions politiques rwandaises. En effet, cette Constitution, qui se veut un rempart contre toute nouvelle dérive génocidaire et, partant, contre une conception ethnique de la citoyenneté, prévoit en son article 9, paragraphe 4, « l'édification d'un Etat de droit et d'un régime démocratique pluraliste, l'égalité de tous les Rwandais et l'égalité entre les femmes et les hommes reflétée par l'attribution d'au moins trente pour cent des postes aux femmes dans les instances de prise de décision ».

Ce quota de 30% à tous les niveaux de l'Etat relève de deux facteurs essentiels. Primo, il reflète la volonté de sortir de « l'impasse ethnique ». En effet, le souci d'égalité et la considération du genre² par la Constitution rwandaise s'accompagne d'une attention particulière également portée aux jeunes et aux handicapés, autres populations démographiquement très représentées depuis le génocide. Ainsi se dessine, derrière la désignation de nouvelles catégories de population, la volonté de construire une citoyenneté qui ne soit pas fondée sur l'ethnie. Introduire la question du genre, des jeunes et des handicapés, c'est permettre une discrimination positive en accord avec les principes universels des droits humains, ce qui devrait briser de facto la possibilité d'une vision ethniciste infondée et criminelle de la population. Les femmes et le concept de genre permettent également de fédérer la population dans une unité nationale difficile à construire après tous les déchirements qu'a connus la société rwandaise - le génocide étant l'épouvantable aboutissement des ravages précédents, au nombre desquels la colonisation et la dictature du président Habyarimana figurent aux premières places. Cette place accordée aux femmes est aussi, dans le contexte international, offrir l'image d'un Etat conforme aux revendications onusiennes et permettre ainsi l'inscription du Rwanda dans la « société des nations ».

Secundo, ce quota reflète la réalité démographique du pays. Après le génocide, les femmes représentaient 54% de la population, l'extermination des hommes tutsis résidant sur le territoire rwandais expliquant en partie la disproportion démographique en faveur des femmes. Les femmes représentaient également 34% des chef-fe-s de famille, ayant été, dans d'innombrables cas, contrainte de prendre en charge les enfants

orphelin-e-s de leur sœurs, frères, cousin-e-s, voire de leurs voisins-e-s.

Mais la Constitution n'explique pas entièrement la présence massive des femmes à l'Assemblée nationale. En effet, 18% de femmes, en sus des 30% imposés, ont été élues pour atteindre un quasi 50% de représentation féminine. Ce fait s'explique, outre les motifs déjà invoqués - sur-représentation démographique et volonté d'unification nationale grâce à une nouvelle conception de la citoyenneté - par la place prépondérante prise pas les femmes dans le fonctionnement de la vie sociale et économique du Rwanda. Elles ont dû reprendre en main des pans entiers de l'économie, principalement agricole, du pays, devenant non seulement cheffes de famille, mais également cheffes d'exploitation. Elles ont, en conséquence, été impliquées, de fait, dans le processus de reconstruction et elles ont ainsi trouvé une place qu'elles n'avaient pas auparavant. De plus, après l'indicible violence des hommes pendant le génocide, même si d'aucunes ont été complices, voire actrices des massacres, les femmes apparaissent comme les garantes d'une pacification et d'un adoucissement des mœurs politiques rassurant l'électorat tant féminin que masculin.

¹ Je tiens à remercier M. Kagabo pour sa contribution à ce dossier dont les connaissances et la pertinence des analyses n'ont eu d'équivalentes que sa gentillesse.

² Le préambule de la Constitution fait explicitement référence au genre au point 10 : « Engagés à assurer l'égalité des droits entre les Rwandais et entre les hommes et les femmes, sans porter préjudice du principe de l'approche « gender » ».

Le Rwanda en chiffres

Superficie: 26338 km²
Population: 8.2 millions d'hab
Croissance démographique: 1.7%
Population de moins de 15 ans: 45,3%
Espérance de vie: 39,8 ans
Mortalité infantile: 9,6%
Alphabétisation: 68%
Peuplements: Tutsis, Hutus, Twas
Religion: Chrétienne et musulmane
Revenu national brut par habitant: 250\$

Mais pour autant, évidemment, tous les problèmes ne sont pas résolus au Rwanda. D'abord, loin de toutes polémiques politiques, la situation de la population reste précaire : le sida y fait des ravages, la situation économique n'est guère florissante, les orphelin-e-s en manque de foyer, de ressources et de formation sont légion et l'organisation du retour des prisonniers génocidaires reste difficile. Pour répondre à ces problèmes sociaux évidents, les parlementaires n'ont guère de moyens à leur disposition et passent un temps infini à trouver les fonds qui leur permettraient de concrétiser leur bonne volonté et de satisfaire aux besoins de la population en matière de soin et de formation, notamment. (suite en page 14)

Le Rwanda en quelques dates¹

- 1931:** Introduction de la carte d'identité rwandaise mentionnant l'ethnie
- 1959:** Révoltes paysannes hutues qui provoquent l'exode de centaines de milliers de Tutsis
- 1962:** Indépendance du Rwanda
- 1963:** Premier massacre d'envergure de Tutsis par les militaires dans la région de Nyamata
- 1973:** Coup d'Etat du major Juvenal Habyarimana
- 1990:** Les Tutsis exilés en 1959 attaquent le Rwanda à partir de l'Ouganda
- 1993:** Accord de paix d'Arusha entre le gouvernement rwandais d'Habyarimana et les forces FPR
- 1994**
- 6 avril:** Assassinat du président Habyarimana
- 7 avril:** Début du génocide qui durera une centaine de jours
- 4 juillet:** Les troupes FPR atteignent la capitale Kigali
- 2003**
- Mai:** Adoption, par référendum de la nouvelle Constitution rwandaise par 93% des votants
- Septembre:** Premières élections, après la période de transition post-génocidaire, du Parlement rwandais composé de l'Assemblée nationale et du Sénat

¹ D'après : Jean Hatzfeld, *Une saison de machettes*, Seuil, 2003



AGNES DENIS

Hutus et Tutsis : une haine coloniale ?¹

Au XIX^e siècle, le Rwanda était un royaume. Et il semblerait que les termes « hutus » et « tutsis » étaient déjà en vigueur à cette époque. Mais ils désignaient alors moins des ethnies que des classes sociales. En effet, être « tutsi-e-s » était comparable à être noble, c'est-à-dire de la classe dirigeante des guerriers et des éleveurs en opposition à celle des cultivateurs hutus. Il semblerait également que ces catégories n'étaient pas totalement étanches, du moins aux origines, et qu'il y avait moyen, en cas de fortune ou d'infortune, pour un-e Hutu-e de devenir Tutsi-e et pour un-e Tutsi-e de devenir Hutu-e. Ce n'est qu'avec la colonisation, allemande dans un premier temps, mais surtout belge dans un second, que ces catégories se figèrent, et devinrent « ethniques ». En effet, les colons croyaient distinguer des caractéristiques physiques spécifiques à chacune des catégories hutues et tutsies. Il faut dire que nous sommes dans l'Entre-deux-Guerres et que l'essentialisme racial est à la mode. L'autre intérêt des colonisateurs est de diviser pour mieux régner. Flattant la classe dirigeante tutsie, les colons s'assurent leur collaboration et la mainmise sur les Hutus. Mais lorsque les Tutsis, qui ont bénéficié d'une formation délivrée par les colons, ont des velléités d'indépendance, les colons s'allient alors avec les Hutus en propageant l'idée que les Hutus sont opprimés par les Tutsis depuis trop longtemps. Mais cette politique ne servira qu'à exacerber la haine : les Hutus, en 1959, renversèrent le roi tutsi en place, provoquant l'exode massif d'une grande partie de la population tutsie. Ils obtinrent ensuite l'indépendance en 1962 et créèrent une république hutue.

¹ D'après Jean-Marie Kagabo, chercheur en science politique travaillant sur les modèles de démocratie possibles au Rwanda, et Jan Vansina, *Rwanda ancien : le royaume Nyiginya*, Karthala, 2001, pp.172-178



Ensuite, outre ces problèmes socio-économiques, l'Etat rwandais souffre, malgré le plébiscite de sa Constitution et les élections de septembre 2003, d'un déficit démocratique certain. Reste à savoir si la bouteille est à moitié vide ou à moitié pleine. Certains voient dans les faiblesses de la Constitution, en terme de démocratie, les imperfections d'un processus qui vient à peine de commencer et qui mérite qu'on lui donne le temps de se stabiliser pour corriger les erreurs actuelles. D'autres voient dans, par exemple, le fait que le Président puisse nommer directement 8 sénateur-trice-s, ou encore dans l'existence d'un Forum de concertation des partis, historiquement instauré pour cadrer, voire museler les partis politiques, les germes de grands problèmes à venir pour la démocratie rwandaise. Amnesty international, de son côté, dénonce l'utilisation de la menace génocidaire pour contraindre les voix d'opposition au silence et, plus grave encore, des tentatives d'intimidations sur des opposants au régime. De plus, l'armée rwandaise effectue de fréquentes incursions au Congo sous prétexte de mater la résistance des forces génocidaire hutues réfugiées de ce côté de la frontière. L'Etat rwandais tente également d'exercer un contrôle fort sur son autre voisin, le Burundi. Ce pays, confronté lui aussi à des problèmes ethniques, avait accueilli une bonne part des réfugiés hutus fuyant les combattants FPR à l'été 1994. Cette situation frontalière instable et à laquelle les forces onusiennes peinent à faire face, font courir le risque d'une déstabilisation de la région tout entière.

Face à tant de problèmes et de difficultés - déficit démocratique, manque de moyens matériels et tensions régionales - il est délicat de se prononcer sur l'avenir du gouvernement rwandais et du pays tout entier. La situation actuelle est-elle la meilleure possible au vu de l'histoire et de la place géo-stratégique du Rwanda ? Le gouvernement Kagame est-il obligé d'imposer sa main de fer, quitte à rogner sur les libertés publiques et les droits humains, pour assurer un consensus national, gage de paix et de prospérité future ? Ou alors, Paul Kagame n'est-il qu'un autocrate de plus, se servant du génocide pour mieux asseoir son pouvoir ? Les avantages de l'inclusion des femmes dans les processus politiques pour fonder une nouvelle citoyenneté propice au rétablissement de la paix et de la démocratie sont donc, dans le cas rwandais, tributaires des réponses que l'avenir apportera à ces questions. Souhaitons au Rwanda, si durement éprouvé, qu'elles soient positives... »

Le Génocide

« Si les Inkotanyi (rebelles FPR) n'avaient pas conquis le pays, pour nous mettre en fuite, on se serait entre-tués à la mort du dernier Tutsi, attrapés qu'on était par le délire de leurs parcelles à partager. On ne pouvait plus s'arrêter de lever la machette, tellement ça nous rapportait »¹

Lors des commémorations organisées le 5 avril 2004 à Kigali, Robert Bayiagamba, ministre de la jeunesse et des sports déclarait que le nombre recensé de personnes tuées durant le génocide s'élevait à 937 000. Commencé dès le lendemain de l'assassinat du président Habyarimana, le 6 avril 1994, le génocide aura donc fait près d'un million de morts en une centaine de jours.

1990 : Une guerre civile oppose le gouvernement de Juvenal Habyarimana aux rebelles FPR (Front patriotique rwandais) qui ne sont autres qu'une partie des descendants des Tutsis exilés lors des révoltes hutues de 1959.

1993 : des accords de paix sont signés entre le gouvernement rwandais et les rebelles FPR.

1994 : Le clan du président Habyarimana résiste et tarde à appliquer les accords de paix d'Arusha. Le 6 avril, l'avion du président est abattu. A l'heure actuelle, les responsables de cet attentat ne sont toujours pas connus. Certains pensent que ce sont des rebelles FPR qui ont fait le coup, d'autres, et cette thèse semble un peu plus sérieuse, que c'est le clan du président lui-même qui aurait fomenté cet attentat. Dès le lendemain de la mort du président, le Premier ministre et le président de la Cour constitutionnelle sont assassinés et les premiers massacres commencent. Le surlendemain, les massacres s'étendent à tout le pays. A la mi-mai, le nombre de Tutsi-e-s et de Hutu-e-s modéré-e-s massacré-e-s s'élève déjà selon l'ONU, à 500 000 morts. Pendant ce temps, l'armée du FPR a repris les combats et avance en direction de Kigali, qui tombe le 4 juillet. L'avancée de l'armée FPR provoque un afflux de centaines de milliers de réfugiés vers les pays limitrophes. Le rôle de la communauté internationale durant tout le génocide n'a cessé d'être trouble. Le 13 avril, au plus fort des massacres, la Belgique décide de retirer ses troupes laissant sans protection des milliers de gens venus trouver refuge à leur quartier général, la plupart périront. Le 21 avril, l'ONU réduit sa mission d'aide au Rwanda de 5500 casques bleus à 270. Quant à la France, accointée avec le gouvernement Habyarimana, elle a semble-t-il regardé les miliciens achever les personnes qu'elle était censée protéger dans le cadre de l'Opération Turquoise, par peur d'une prise de pouvoir FPR.

¹ Cité par Jean Hatzfeld, *Une saison de machettes*, Seuil, 2003, p.106

Processus de démocratisation au Rwanda: le rôle de l'Union interparlementaire

Interlocuteur actif lorsqu'il s'agit d'aide à la démocratisation des pays sortant de conflit, l'Union interparlementaire, en association avec le PNUD¹, a contribué à la mise en place des paramètres «genre» dans la Constitution rwandaise et aidé à leur application au cours des élections. Fidèle en cela à sa vocation, le Conseil interparlementaire a en effet adopté, en 1997, la Déclaration universelle sur la démocratie dont l'article 4 affirme : «il ne saurait y avoir de démocratie sans un véritable partenariat entre hommes et femmes dans la conduite des affaires publiques où hommes et femmes agissent dans l'égalité et la complémentarité, s'enrichissant mutuellement de leurs différences».

E.J-R ET MARIE OREILLER

C'est en juin 2001 qu'à eu lieu, à la demande de la Commission juridique et constitutionnelle de l'Assemblée nationale de transition du Rwanda, un Séminaire national d'intégration du genre dans la nouvelle Constitution du Rwanda. A cette époque, les grandes étapes d'élaboration de la Constitution étaient déjà prévues, à savoir : 1) formation des membres de la Commission constitutionnelle, 2) explications à la population de ce qu'est une constitution et des principes qu'elle devrait contenir, 3) consultation de la population rwandaise, des membres de la diaspora et des spécialistes d'autres pays en vue de rédiger une première version de Constitution, 4) approbation du projet par l'Assemblée nationale et le gouvernement, 5) soumission de la Constitution à un référendum populaire, 6) harmonisation des lois avec la Constitution.

Pour que ces étapes constitutionnelles intègrent d'emblée les principes d'égalité, il a été convenu, au cours du Séminaire, de sensibiliser les différentes couches de la population aux questions d'égalité; de veiller à ce que les membres de la Commission constitutionnelle se réfèrent aux textes internationaux comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes; de prendre particulièrement en considération les revendications des associations de femmes et de jeunes lors des consultations populaires; et enfin de confectionner une Charte des femmes à prendre en compte lors de l'élaboration de la Constitution.

Un séminaire de même type s'est ensuite déroulé en juillet 2003, soit deux mois avant les élections législatives de septembre. Dans le même esprit que le séminaire sur la Constitution, celui-ci s'est penché sur les meilleures façons de former les femmes candidates à la députation, ainsi que les simples électrices. Ainsi, il a été discuté au cours du séminaire, outre des problèmes d'égalité, du pluralisme démocratique, des enjeux internationaux ou, plus fondamentalement, des lois qui régissent les élections au Rwanda.

Selon les membres de l'Union interparlementaire qui ont participé aux séminaires, ceux-ci ont eu un résultat satisfaisant. «En effet, hormis le contenu des séminaires, l'exercice en lui-même était très important. Des femmes et des hommes ont pris des décisions ensemble, il n'y a donc pas eu de récriminations a posteriori sur les principes adoptés durant les travaux. De plus, le résultat des élections a confirmé la légitimité de la place des femmes dans le Parlement rwandais, minimisant ainsi le risque de ne les voir servir que d'alibi démocratique. D'ailleurs, c'est une règle presque générale, il est beaucoup plus difficile de renvoyer les femmes à leurs casseroles et de les manipuler après un conflit. Bien sûr, il reste à constater maintenant s'il y a

une véritable adéquation entre la population rwandaise et le Parlement qu'elle a élu, si ce Parlement se révèlera capable de répondre aux attentes de la population. Le chemin est encore long.» •

¹ Programme des Nations Unies pour le développement

L'Union interparlementaire

L'Union interparlementaire est une organisation internationale qui réunit les parlements des États souverains. A ce titre, c'est la seule organisation qui représente la branche législative au plan mondial. L'UIP compte aujourd'hui 144 parlements nationaux membres, dont celui du Rwanda. La mission de l'UIP est définie à l'article premier de ses statuts : «œuvrer en vue de la paix et de la coopération entre les peuples et de l'affermissement des institutions représentatives.» Dans le cadre de ce mandat très large, l'organisation travaille au renforcement de la démocratie parlementaire à travers le monde.

Cette organisation, dont le siège se trouve à Genève, est activement impliquée dans l'assistance aux jeunes parlements. Avec le concours des parlements membres, l'UIP dispense des conseils techniques spécialisés et exécute des projets d'assistance aux parlements. Ce type d'assistance s'attarde sur les aspects les plus concrets et quotidiens de la gestion d'un parlement.

Le programme de coopération technique géré par l'UIP aide les parlements à renforcer leur capacité à s'acquitter de leurs fonctions constitutionnelles, y compris celles de contrôle de l'action gouvernementale. Les principaux bénéficiaires de ce programme sont les parlements des démocraties émergentes et des pays en développement. Aujourd'hui, une douzaine de parlements bénéficient des projets d'assistance technique de l'UIP.

De l'avis des Rwandaises....

PROPOS RECUEILLIS PAR AURIA MIOT ET E.J-R

Josepha Kagame est membre de l'association ABI-SHEMA, une association de droit suisse, qui se bat en faveur des femmes rwandaises victimes du génocide. Josepha Kagame est née au Rwanda. Elle quitte son pays en 1959, arrivée en Suisse dans les années 70, elle n'a jamais vécu au Rwanda depuis l'exil de sa famille. Elle vit actuellement à Genève, où elle a longtemps travaillé comme enseignante au cycle d'orientation.

L'émilie : Comment expliquez-vous que l'actuel gouvernement rwandais compte le nombre le plus élevé de femmes politiciennes au monde ?

Josepha Kagame : Les effets que le génocide a eus sur la démographie rwandaise expliquent en partie cela. La population féminine est plus nombreuse que la population masculine. Pour vous donner une idée, après le génocide, la polygamie avait été présentée, par certains, comme un moyen pour combattre, à court terme, les effets de la disparité démographique entre hommes et femmes. Cela n'a pas été le cas mais j'utilise cet exemple pour illustrer le déséquilibre démographique que le Rwanda connaît depuis 1994. Cependant, le facteur démographique pourrait amener à une fausse compréhension des enjeux réels. Dans la société post-génocidaire, les femmes rwandaises jouent, dans les faits, un rôle clef. Comme cela se passe toujours dans les situations de crise, les femmes, centre de cellules familiales décomposées et déstructurées, assument des rôles incontournables dans la reconstruction et dans le fonctionnement des réseaux sociaux. Ainsi, l'élection de femmes députées lors des dernières élections n'est que le reflet de leur engagement dans la société civile. Les compétences, l'expérience et l'engagement des femmes expliquent, donc, leur élection au Parlement.

L'émilie : En quoi consiste le soutien de l'association dont vous faites partie, Abishema, aux Rwandaises ?

Josepha Kagame : Abishema est une association née en 1993 à Fribourg, juste avant les massacres. Cette association de droit suisse a pour but d'aider les rwandaises par le biais d'actions concrètes. Notre plus grand combat est actuellement aux côtés des femmes victimes du Sida. Le génocide a été un vecteur puissant de la maladie. Les femmes sont une catégorie de la population particulièrement touchée par ce fléau. Le viol a en effet été reconnu par les tribunaux internationaux comme une arme de guerre et de torture employée de façon systématique par les génocidaires. Abishema lutte aujourd'hui pour procurer aux femmes séropositives des trithérapies contre le Sida. L'association entretient, à ce propos, des relations étroites avec d'autres associations de femmes au Rwanda. Par exemple, nous soutenons activement Avega Agahozo, association des veuves du génocide, qui protège les droits des veuves et des orphelin-e-s et qui favorise leurs conditions de vie.

L'émilie : Et vous, en quoi consiste votre soutien personnel ?

Josepha Kagame : Je veux soutenir mes sœurs en faisant connaître le Rwanda, en collaborant à la rencontre entre les femmes et en combattant la désinformation. Il faut que les femmes du monde sachent ce qui s'est passé au Rwanda. La désinformation menace mon pays de ghettoïsation et les femmes rwandaises victimes du génocide d'abandon et d'isolement.

L'émilie : Comment réagissent les hommes rwandais face à l'intervention des femmes dans la vie politique ?

Josepha Kagame : Ils respectent. Cela ne veut pas dire que le paternalisme est fini. Cependant grâce, entre autres, au soutien actif de l'Etat, même les hommes les moins progressistes sont confrontés à l'évolution des mentalités. La société rwandaise a beaucoup changé: aujourd'hui les femmes sont conscientes de leur rôle et ne se laissent pas faire. Auparavant, en revanche, une femme n'avait même pas le droit d'ouvrir un compte en banque sans la médiation d'un homme de sa famille. D'autre part, les tensions entre hommes et femmes sont passées au second plan face à tous les autres problèmes.

L'émilie : Que répondez-vous aux critiques qui pleuvent sur le gouvernement rwandais au sujet de sa politique extérieure ?

Josepha Kagame : La francophonie tient un discours malveillant à l'égard de l'actuel gouvernement. L'ancien gouvernement avait, en effet, des relations privilégiées avec la France, la Belgique, etc. N'oublions pas, non plus, le choix délibéré de la part des Nations Unies de ne pas intervenir au Rwanda lors du génocide. Je dirais que le Rwanda a le droit et le devoir de se défendre. Les conflits, en effet, continuent dans la région et menacent la sécurité des Rwandais-e-s.

L'émilie : Et vous, que pensez-vous de l'actuel gouvernement ?

Josepha Kagame : En ce qui me concerne, je critiquerais la gestion économique du pays. Comme le reste du monde, le gouvernement rwandais surfe sur la vague de la libéralisation. J'ai remarqué que, quelques années seulement après le génocide, les valeurs matérialistes et individualistes remplacent les anciennes valeurs. La reconstruction du pays profite impudemment à une minorité de nouveaux riches. Les réfugiés rwandais des années 60, de retour dans leur pays après 40 ans d'exil, n'ont toujours pas accès aux biens abandonnés lors de leur fuite. Les guerres ont profité à certains et nui à la plupart de la population. Je pense que le gouvernement devrait s'engager contre ces injustices. Mais surtout, je crois profondément que le gouvernement actuel fait de son mieux dans le contexte très difficile de la reconstruction du Rwanda. A vrai dire, plus qu'un perpétuel dénigrement, ce gouvernement mérite notre soutien et celui de la communauté internationale.



Bernadette Kanzajire est députée FPR à la Chambre des députés rwandaise. Activiste des droits de la personne de longue date, elle est présidente de la Commission politique du Parlement, commission qui traite essentiellement des problèmes juridiques, notamment le droit de la famille et de la presse. Cette commission traite également les plaintes que la population adresse au Parlement. Parallèlement, Mme Kanzajire est membre du Forum des femmes parlementaires, organe dont la tâche est d'identifier toutes les discriminations juridiques et politiques qui persistent envers les femmes au Rwanda afin de les éradiquer.

L'émilie : Comment expliquez-vous que lors des élections parlementaires de 2003, il y ait plus de femmes élues que ne le prévoyaient les quotas constitutionnels (30%) ?

B.K. Cela est dû aux efforts fournis par les partis politiques mais aussi et surtout à la mobilisation des femmes dans la société civile. D'un côté, les partis politiques ont généralement proposé plus de femmes sur leurs listes que ne le réclamait la Constitution. De l'autre, les femmes, depuis le génocide, ont pris l'habitude de s'organiser pour faire face à tous les problèmes que rencontre la société rwandaise. Nombre de femmes se retrouvent cheffes de famille - souvent d'ailleurs de famille très nombreuse -, elles sont donc confrontées à une foule de problèmes, ce qui les incite à prendre en main leur destin politique. De plus, une conscientisation forte a eu lieu chez les femmes, beaucoup se sont dit que si elles avaient été plus mobilisées politiquement, peut-être auraient-elles pu empêcher le génocide. Si elles n'avaient pas cédé si largement le pouvoir aux hommes, la catastrophe n'aurait peut-être pas eu lieu.

L'émilie : Et vous, en qualité de parlementaire et de présidente de la Commission politique du Parlement, comment comptez-vous aider la population rwandaise en général et toutes les femmes qui sont confrontées aux problèmes post-génocide en particulier ?

B.K. Nous rencontrons vraiment beaucoup de difficultés. Parmi les premières se trouve le problème du sida. En effet, un nombre important de veuves, qui ont à charge non seulement leurs enfants, mais également les orphelins de leur famille ou de leur voisinage ont contracté le sida suite aux viols perpétrés durant le génocide et nous manquons cruellement de médicaments. Mon travail consiste alors à rechercher de l'aide auprès des organisations internationales, l'ONU soigne les prisonniers soupçonnés de génocide, il faut aussi qu'elle s'occupe des victimes. En tant que juriste, j'examine notre législation, particulièrement le code civil. Et de ce côté-là, de grand progrès ont été réalisés. Désormais, le régime successoral est égalitaire, les femmes peuvent hériter de leurs pères ou de leurs maris.

Une autre priorité est l'éducation des filles. Jusque-là, la formation des filles a été négligée et nous avons actuellement un déficit de compétence féminine à cause de cela.

En matière d'éducation, il y a aussi le problème des orphelins chef-fe-s de famille. Des enfants doivent assurer la vie de leurs cadets dans le plus complet dénuement affectif, psychologique et financier. L'avenir du Rwanda est intimement lié à celui de ces enfants et il faut impérativement trouver le moyen de les former et de leur trouver un métier. Je soutiens donc les initiatives comme IBUKA (souviens-toi), organisation des chef-fe-s de famille qui ont pour vocation d'aider ces orphelins à s'en sortir.

L'émilie : Comment réagissent les hommes rwandais face à l'intervention des femmes dans la vie publique ?

B.K. Les femmes occupent désormais six places à la Cour suprême contre huit pour les hommes, elles occupent les portefeuilles importants au gouvernement - justice, environnement, famille etc. - et ainsi à tous les niveaux du pouvoir. Alors forcément certains hommes sont un peu effrayés, ils craignent que les femmes ne prennent tout. Mais gentiment, ils s'habituent à cette mixité, je pense qu'il y a beaucoup d'espoir tant pour l'avenir des femmes au Rwanda que pour l'avenir du Rwanda dans son ensemble.

L'émilie : Que répondez-vous à ceux qui critiquent votre gouvernement pour sa fermeture à toute opposition, son engagement armé au Burundi et au Congo et pour le non-respect des droits humains dans le traitement des prisonniers soupçonnés de génocide ?

B.K. Que ce sont des problèmes très compliqués. Le Burundi n'a pas fini sa transition et il est une source de déstabilisation pour toute la région. Seul un partenariat fort avec les autres pays d'Afrique permettra de sortir de cette crise. Quant aux prisonniers, il faut trouver une réponse rwandaise à ce problème. Le droit positif est une bonne chose mais pour avancer plus vite et ainsi désengorger les prisons, principale source du non-respect des droits humains que vous évoquez, nous devons aussi nous servir de nos traditions juridiques, les tribunaux gacaca qui permettent aux villageois-e-s de juger les criminels les moins importants et ainsi de désengorger les prisons. •